

hors du pays, par des corps belges au service de l'étranger et fera connaître le recrutement, l'organisation, les droits et les devoirs des milices communales, ainsi que l'état de l'armement et des fortifications aux diverses époques. L'ouvrage sera complété par une notice sur le développement de l'armée et du système défensif de la Belgique depuis 1830. »

Les ouvrages manuscrits ou imprimés seront admis au concours.

L'édition nouvelle d'un ouvrage imprimé ne pourra y prendre part qu'en tant qu'elle renferme des changements et des augmentations considérables ayant paru, comme les autres ouvrages, dans la période du concours, soit pendant l'une des années 1897, 1898, 1899 ou 1900.

Les ouvrages peuvent être écrits dans l'une des langues suivantes : le français, le flamand, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol.

Les étrangers qui désireront prendre part au concours devront envoyer leurs ouvrages, imprimés ou manuscrits, avant le 1^{er} janvier 1901, au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, à Bruxelles.

L'ouvrage manuscrit qui obtiendra le prix devra être publié dans le cours de l'année qui suivra celle où le prix aura été décerné.

Le jugement du concours sera attribué à un jury nommé par le roi des Belges ; ce jury sera composé de sept membres, dont trois belges et quatre étrangers de nationalité différente.

Berne, le 6 avril 1897.

Chancellerie fédérale.

Reproduit en avril 1900.

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places,
annonces et insertions.

I. Travaux.

Les travaux de terrassement, de maçonnerie, de pierre de taille et environ 350. mètres de clôture en fer pour les bâti-

ments de la compagnie des aéroliers, au Wankdorffeld près Berne, sont mis au concours.

Les dessins et les avant-métrés sont déposés, à partir du 20 courant, au palais fédéral (pavillon est, second étage, n° 158).

Les offres doivent être adressées au bureau soussigné, sous enveloppe fermée, affranchie et portant la suscription : *Offre pour bâtiments de la compagnie des aéroliers, d'ici au 2 mai prochain inclusivement.*

Berne, le 17 avril 1900. [2..]

*Bureau fédéral du génie.
Section des fortifications.*

III. Avis de concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Département politique.

Division de l'émigration.

Place vacante: secrétaire du bureau fédéral de l'émigration.

Conditions d'admission: culture générale et connaissance parfaite des langues allemande et française; bien comprendre l'anglais et l'italien.

Traitement: 4000 à 5500 francs.

Délai d'inscription: 28 avril 1900. [3...]

S'adresser au bureau fédéral de l'émigration.

Observations. La nomination sera provisoire jusqu'à nouvel ordre.

Département de l'Intérieur.

Place vacante: ingénieur de seconde classe à l'inspectorat des travaux publics, spécialement pour l'hydrométrie et l'enquête sur le régime des eaux en Suisse.

Conditions d'admission: instruction technique approfondie et connaissance de deux langues nationales.

Traitement: 4000 à 5500 francs.

Délai d'inscription: 1^{er} mai 1900 [6.....]

S'adresser au *bureau hydrométrique de l'inspectorat fédéral des travaux publics, à Berne.*

Département militaire.

Place vacante: aide-instructeur des troupes sanitaires.

Conditions d'admission: connaissance du français et de l'allemand; expérience dans le service d'instruction.

Traitement: 2000 à 3000 francs.

Délai d'inscription: 28 avril 1900. [2..]

S'adresser au *Département militaire fédéral.*

Département des Finances et des Douanes.

Administration des douanes.

Place vacante: contrôleur à l'entrepôt de Rive, à Genève.

Conditions d'admission: connaissance du service des douanes.

Traitement: 3500 à 4500 francs.

Délai d'inscription: 28 avril 1900. [2..]

S'adresser à la *direction des douanes à Genève.*

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

1. Sous-chef-facteur de lettres à Genève.
2. Garçon de bureau au bureau principal des postes à Genève.
3. Chargeur postal à Sonceboz (Jura bernois). S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à la direction des postes à Neuchâtel.
4. Buraliste postal à Rosières (Soleure). S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à la direction des postes à Bâle.
5. Facteur postal et messenger à Mellingen (Argovie). S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à la direction des postes à Aarau.
6. Facteur de messageries à Altorf. S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à la direction des postes à Lucerne.
7. Deux commis de poste à Zurich. S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à la direction des postes à Zurich.
8. Commis de poste à Chiasso. S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à la direction des postes à Bellinzone.

1. Buraliste postal et facteur à Caux (Vaud).
2. Chargeur postal, facteur et garçon de bureau à Sierre.
3. Chef de service au bureau des postes à Berthoud. S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Berne.
4. Buraliste postal à Bôle (Neuchâtel). S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Neuchâtel.
5. Garçon de bureau au bureau principal des postes à Bâle. S'adresser d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Bâle.
6. Chef de service au bureau des postes à Baden. S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Aarau.
7. Deux commis de poste à Lucerne. S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Lucerne.
8. Facteur de messageries à Zurich. S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Zurich.
9. Sous-chef de bureau au bureau principal des postes à St-Gall.
10. Chef de service au bureau principal des postes à St-Gall.
11. Commis de poste à St-Gall.
12. Buraliste postal et facteur à Dieboldsau (St-Gall).
13. Buraliste postal à Obstalden (Glaris).

S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à la direction des postes à Genève.

S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Lausanne.

S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à St-Gall.

14. Buraliste postal et facteur à Inner-Arosa (Grisons). S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Coire.
15. Buraliste postal et facteur à Molino nuovo (Tessin). S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à la direction des postes à Bellinzone.

Administration des télégraphes.

1. Télégraphiste à Genève. S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
2. Télégraphiste à la Ferrière (Jura bernois). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 5 mai 1900, à l'inspection des télégraphes à Berne.
3. Deux télégraphistes à Zurich. S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à l'inspection des télégraphes à Zurich.
4. Télégraphiste à Somvix (Grisons). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à l'inspection des télégraphes à Coire.
5. Télégraphiste à St-Antönien (Grisons). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à l'inspection des télégraphes à Coire.
6. Télégraphiste à Bellinzone. S'adresser, d'ici au 8 mai 1900, à l'inspection des télégraphes à Bellinzone.

-
1. Chef du bureau des télégraphes et des téléphones à Rapperswil (St-Gall). S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.
 2. Télégraphiste à Andwil (St-Gall). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 28 avril 1900, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.
 3. Aide de seconde classe au téléphone à St-Gall. S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1900, au chef du téléphone à St-Gall.
-

Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs des chemins de fer et bateaux à vapeur sur territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

N^o 17.

Berne, le 25 avril 1900.

III. Service des voyageurs et des bagages.

B. Service avec l'étranger.

295. ($\frac{17}{00}$) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages
en service autrichien-suisse, du 1^{er} février 1897.*
Adjonctions.

Le 15 mai 1900, les nouvelles taxes suivantes entreront en vigueur:

De <i>Attnang-Puchheim</i> A	Simple course.		Val. jours.	Aller et retour.		Val. jours.	Bagages 10 kg.
	I ^{re}	II ^{me}		I ^{re}	II ^{me}		
<i>Zurich</i> (gare principale)	Fr. 63. 65	Fr. 43. 75	4	Fr. 95. 50	Fr. 68. —	10	Fr. 2. 58
<i>Salzbourg</i> de et à <i>Genève</i>	84. 35	59. 40	5	—	—	—	3. 69

Zurich, le 24 avril 1900.

Direction du Nord-Est suisse.

IV. Service des marchandises.

B. Service avec l'étranger.

296. ($\frac{17}{00}$) *IV^{me} partie, livret 1 des tarifs des marchandises austro-hongrois—suisses, du 1^{er} février 1899. Introduction d'une station autrichienne.*

Avec validité dès le 10 mai 1900, la station de Maishofen des chemins de fer autrichiens de l'Etat sera introduite dans le livret 1 des tarifs de bois austro-hongrois—suisses, du 1^{er} février 1899, pour bois de la série II.

Les taxes directes pour Maishofen s'obtiennent en ajoutant 17 cts. par 100 kg. aux taxes de la série II pour Hopfgarten. La station de Maishofen est à ranger dans le groupe E du tableau de réexpédition.

Zurich, le 24 avril 1900.

Au nom des administrations de l'Union :

Direction du Nord-Est suisse.

297. ($\frac{17}{00}$) *IV^{me} partie, livret 4 des tarifs des marchandises austro-hongrois—suisses, du 1^{er} décembre 1898. Introduction de nouvelles stations autrichiennes.*

Avec validité dès le 10 mai 1900, les stations de Chabowka, Grybow, Iaslo et Neu-Lupków des chemins de fer autrichiens de l'Etat (lignes galiciennes) seront introduites dans le livret 4 des tarifs de bois austro-hongrois—suisses, du 1^{er} décembre 1898 avec les taxes valables pour Jaroslau.

Les taxes pour Neu-Lupków ne trouveront application qu'en service de transit du chemin de fer à voie étroite Lupków—Cisna.

Zurich, le 24 avril 1900.

Au nom des administrations de l'Union :

Direction du Nord-Est suisse.

298. ($\frac{17}{00}$) *Tarif exceptionnel pour viande, etc. Suisse—Paris, du 1^{er} avril 1892. Prolongation de la durée de validité.*

Le susdit tarif exceptionnel, dénoncé pour le 30 avril 1900 par l'organe de publicité n° 3/1900, chiffre 41, restera encore en vigueur jusqu'au 31 mai 1900.

Berne, le 19 avril 1900.

Direction du Jura-Simplon.

C. service de transit.

299. ($\frac{17}{80}$) *II^{me} partie du tarif des marchandises néerlandais-italien, du 1^{er} mars 1897.* *Addition.*

A la date du 15 mai 1900, la station de Warmond Holl. B. sera reprise au tarif précité avec les distances et les prix ci-après de la classe I des parties isolées :

1151 km. Warmond—Chiasso-transit	fr. 116. 64
1107 » » —Pino-transit	» 111. 74

Lucerne, le 17 avril 1900.

Direction du Gothard.

Détaxes.

300. ($\frac{17}{80}$) *Détaxes sur transports des papiers de Gratwein et Salloch à Paris.*

Pour le transport des papiers (papier à écrire et papier à imprimer) en wagons complets de 5,000 et 10,000 kg. de Gratwein et Salloch à Paris via Buchs-et via Romanshorn—Delle, les prix totaux, qui s'obtiennent par les routes du Sud de l'Allemagne, seront accordés jusqu'à nouvel avis par voie de détaxe.

St-Gall, le 24 avril 1900.

Direction de l'Union suisse.

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

301. ($\frac{17}{80}$) *Indicateur kilométrique pour le trafic interne des chemins de fer en Alsace-Lorraine.* *VI^{me} annexe.*

La VI^{me} annexe à l'indicateur kilométrique pour le trafic interne a été publiée avec validité dès le 15 avril 1900. Elle contient entre autres des distances pour les places de chargement près de Deutsch-Oth, ainsi que pour les stations qui seront ouvertes plus tard du tronçon Weissenbourg-Lauterbourg. Elle contient en outre des distances modifiées pour un nombre assez important de relations de stations.

Cette annexe est délivrée gratuitement.

Strasbourg, le 10 avril 1900.

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

-
302. ($\frac{17}{80}$) *Partie II, livrets 1 et 2 pour le trafic des marchandises Tirol—Vorarlberg—Wurtemberg, soit sud-ouest-allemand.* *Annexes.*

Une II^{me} annexe aux tarifs, partie II, livret 1 (trafic avec le Wurtemberg) et livret 2 (trafic avec l'Allemagne du Sud) paraîtra avec validité dès le 1^{er} mai 1900.

Elle contient l'admission de la station Lochau des chemins de fer de l'Etat autrichien, de la station Mannheim-Industriehafen, ainsi que d'un certain nombre de stations wurtembergeoises, des modifications et compléments des tableaux de tarif et des tarifs exceptionnels, complément des observations préliminaires ainsi qu'un certain nombre de rectifications.

Pour le ressort d'applicabilité du livret 1, les dispositions additionnelles aux dispositions réglementaires ont été en outre publiées à nouveau. En tant que des élévations de taxe sont introduites par ces annexes, les taxes actuelles restent encore en vigueur jusqu'au 15 juin 1900.

Carlsruhe, le 13 avril 1900.

Au nom des administrations intéressées :

Direction générale d. ch. d. f. badois.

303. (17/6) Livret de tarif 6^a pour le transport des marchandises belge-badois. Modification.

A la suite de la transposition exécutée dans le trafic des marchandises belge-allemand, à partir du 16 mars 1900, de l'article « peaux et cuirs, bruts, verts, salés ainsi que séchés », du tarif exceptionnel 1 dans le tarif spécial I, les taxes pour le transport de cuirs et peaux contenues dans le tarif exceptionnel n° 13 du livret de tarif belge-badois 6^a sont supprimées à l'exception de celle de la station Fahrnau et Léopoldshöhe.

Carlsruhe, le 21 avril 1900.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

Communications du département des chemins de fer.

1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvé, le 20 avril 1900 :

181. Projet d'une IV^{me} annexe au tarif général pour le transport des sociétés et des écoles suisses, avec réserve.

Approuvé, le 21 avril 1900 :

182. II^{me} projet d'une V^{me} annexe au tarif interne des marchandises du NOB, avec réserve.

Approuvés, le 23 avril 1900 :

183. Projet rectifié d'un tarif et règlement de transport pour le trafic sur le tronçon Aigle gare JS—Grand hôtel du chemin de fer Aigle—Leysin, avec réserves.

184. Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages pour le trafic interne de la société des bateaux à vapeur de Zurich, avec réserve.

Approuvés, le 24 avril 1899:

185. Octroi de réductions de taxes sur l'abonnement kilométrique du chemin de fer Frauenfeld-Wil pour les porteurs de cartes d'abonnements généraux suisses, avec réserve.

186. I^{re} annexe au tarif interne pour le transport des voyageurs, des bagages et des marchandises du chemin de fer de la Wengernalp, avec réserve.

187. Complément à la IV^{me} annexe au tarif exceptionnel pour le transport des houilles, etc. dans le trafic sud-ouest-allemand—Suisse centrale et occidentale.

188. III^{me} annexe au tarif interne pour le transport des voyageurs, des bagages et des colis express du N O B.

189. Admission de la station autrichienne de Maishofen dans la série II du tarif exceptionnel pour le transport du bois contenu dans la partie IV, livret 1 des tarifs pour le transport des marchandises de l'Union austro-hongroise—suisse.

190. Réduction de taxes pour les envois de fer et acier, ouvrages de fer et d'acier, ainsi que machines et parties de machines de stations autrichiennes aux stations frontières allemandes-russes, Eydtkuhnen transit, Thorn transit et Kattowitz transit, avec réserve.

191. Taxes directes pour le transport des voyageurs et des bagages de Attnang-Puchheim à Zurich H B et de Salzbourg à Genève et vice-versa.

192. Détaxe sur les transports de papiers par wagons complets de 5,000 et 10,000 kg. de Gratwein et Salloch (chemin de fer du Sud de l'Autriche) à Paris.

193. I^{re} annexe au tarif interne pour le transport des voyageurs, des bagages et des marchandises du chemin de fer de la Schynige Platte, avec réserve.

194. II^{me} annexe au tarif interne pour le transport des voyageurs et des bagages du B O B, avec réserve.

195. I^{re} annexe au tarif pour le transport des voyageurs pour le trafic B O B (y compris le chemin de fer de la Schynige Platte)—Suisse, avec réserve.

196. II^{me} projet d'un tarif pour le transport des voyageurs, bagages et colis express pour le trafic entre des stations du chemin de fer Arth-Righi, du chemin de fer Vitznau-Righi et du chemin de fer Kaltbad-Scheidegg, avec réserve.

197. II^{me} annexe au tarif pour le transport des marchandises pour le trafic L H B et H W B—Suisse orientale.

198. I^{re} annexe au tarif des marchandises pour le trafic J N—Suisse orientale.

199. Admission des stations autrichiennes Chabowka, Crybow, Iaslo et Neulupków dans le 4^{me} livret de la 4^{me} partie (tarifs exceptionnels pour bois) des tarifs des marchandises autrichiens-hongrois—suisses.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1900
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.04.1900
Date	
Data	
Seite	750-754
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 110

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.